

CARACTERISTIQUES ET ENVIRONNEMENT DU POSTE

N° Poste		Libellé du poste	Chargé de mission Santé Mentale / Coordinateur du Contrat Local de Santé Mentale
Structure de rattachement du poste	Direction de la Santé		
Métier	Chargé de mission Santé Mentale / Coordinateur du Contrat Local de Santé Mentale		
Nom du responsable hiérarchique direct	Dr Pierre Etienne Manuellan		
MISSIONS	<p>La ville de Montreuil déploie une politique volontariste de santé publique. Elle met à disposition de sa population des équipements et des services de santé de proximité (promotion, éducation, prévention, consultations et soins) dans les 3 centres municipaux de santé, les centres de planning familial, et à travers les actions de santé publique menées sur le territoire. Placée sous l'autorité du directeur de la santé, la direction est organisée en 5 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un service offre de soins (CMS) ; - un service communal d'hygiène et de santé (SCHS) - un Atelier Santé Ville (ASV) et Contrat Local de Santé (CLS) - une mission Handicap - une mission Santé mentale <p>Le chargé de mission santé mentale assure la coordination des acteurs locaux de la santé mentale (professionnels de santé / institutions / patients).</p> <p>S'appuyant sur une politique nationale de développement de la démocratie sanitaire en santé mentale, la ville de Montreuil, les secteurs de psychiatrie (G10 et G11), l'Unafam ont mis en place un conseil local en santé mentale (CLSM) depuis 2013. Cette instance, présidée par l'élu à la santé, est une plateforme de concertation et de coordination entre les différents partenaires et les usagers pour la définition en commun de politiques locales et d'actions. Le CLSM a permis le développement d'une dynamique partenariale très importante incluant des acteurs des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, des usagers (...). Cette dynamique a favorisé l'émergence de différents projets et actions autour du logement, de l'inclusion sociale, de la déstigmatisation, de la prévention du suicide, qui donne aujourd'hui au CLSM une place reconnue sur le territoire, en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). La coordination CLSM s'inscrit dans une équipe de santé publique qui porte par ailleurs de nombreuses actions (addictions, précarité, offre de soins...).</p> <p>Placé sous l'autorité du directeur de la santé, le chargé de mission / coordinateur CLSM est responsable du fonctionnement courant du CLSM et de la mise en œuvre des objectifs du CLSM (fixés dans le cahier des charges établi par l'ARS Île de France joint à la fiche de poste ou ici)</p>		

ACTIVITES PRINCIPALES	Remarques et compléments
Organiser un diagnostic local de la situation et des besoins en santé mentale et assurer son actualisation	
Développer l'éducation et la promotion en santé mentale	
Permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ainsi que la continuité de ceux-ci	
Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers	
Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques	
Organiser et suivre les instances de concertation pluri-professionnelles et de coordination de situations (RESAD, SPDRE, incurie, Diogène...)	
Suivre les procédures d'hospitalisation sous contrainte et la mise à jour du protocole en place	
Préparer les comités de pilotage et l'assemblée plénière du CLSM, les groupes de travail et les différents temps d'échanges	
Soutenir la stratégie locale impulsée par le comité de pilotage pour répondre aux besoins en matière de santé mentale de la population	

Mettre en œuvre ou accompagner les actions issues de la dynamique CLSM et piloter les groupes de travail, assurer le suivi des interventions partenariales opérationnelles	
Communiquer sur le conseil local en santé mentale en direction des habitants, des professionnels, des élus et des institutions	
Assurer l'information des élus sur le CLSM (notes, rapports...)	
Inscrire le CLSM dans le Contrat Local de Santé et participer aux temps d'échanges sur les différents axes du CLS ainsi qu'aux réunions de services	
Investiguer, répondre ou réorienter les personnes qui s'adressent à la mairie pour des troubles psychiques : contacts avec les partenaires, entretiens, VAD	

ACTIVITES / COMPETENCES DETAILLEES

Savoir faire	Sélectionner
Méthode et analyse de diagnostic	
Compétences rédactionnelles	
Traduction des orientations en santé de la ville et des partenaires en plans d'actions	
Pilotage et mise en œuvre opérationnelle de projets en santé publique	
Anticipation des évolutions en termes d'organisation de dispositifs et de ressources	
Communication et concertation	
Savoirs	Sélectionner
Il/elle devra, si besoin, engager dans un délai de 2 ans les formations qualifiantes nécessaires à l'exercice de ses fonctions (FASSM, formation CNFPT, DIU...)	
Connaissance globale des problématiques de santé mentale / Connaissances et expérience des cultures professionnelles des champs sanitaires (psychiatriques et pédopsychiatriques), médico-sociaux, et sociaux	
Connaissance des enjeux et des évolutions des territoires populaires	
Connaissances et expériences sur les enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques de santé publique / Evolutions sanitaires, économiques et sociales du territoire / Fonctionnement des collectivités et des établissements publics	
Animation de réseau et de groupes de travail	

MOYENS	Sélectionner
Téléphone portable	
Informatique	

CONDITIONS D'EXERCICE	Sélectionner
36h00 hebdomadaires	
Disponibilités pour réunions en dehors du cadre horaire	

QUALIFICATION REQUISES	Sélectionner
Cadre d'emploi : Attaché ou Praticien	
Master Santé publique – Cadre de santé – diplôme d'état d'ingénierie sociale DEIS	

PERMIS	Sélectionner
Permis B souhaitable	